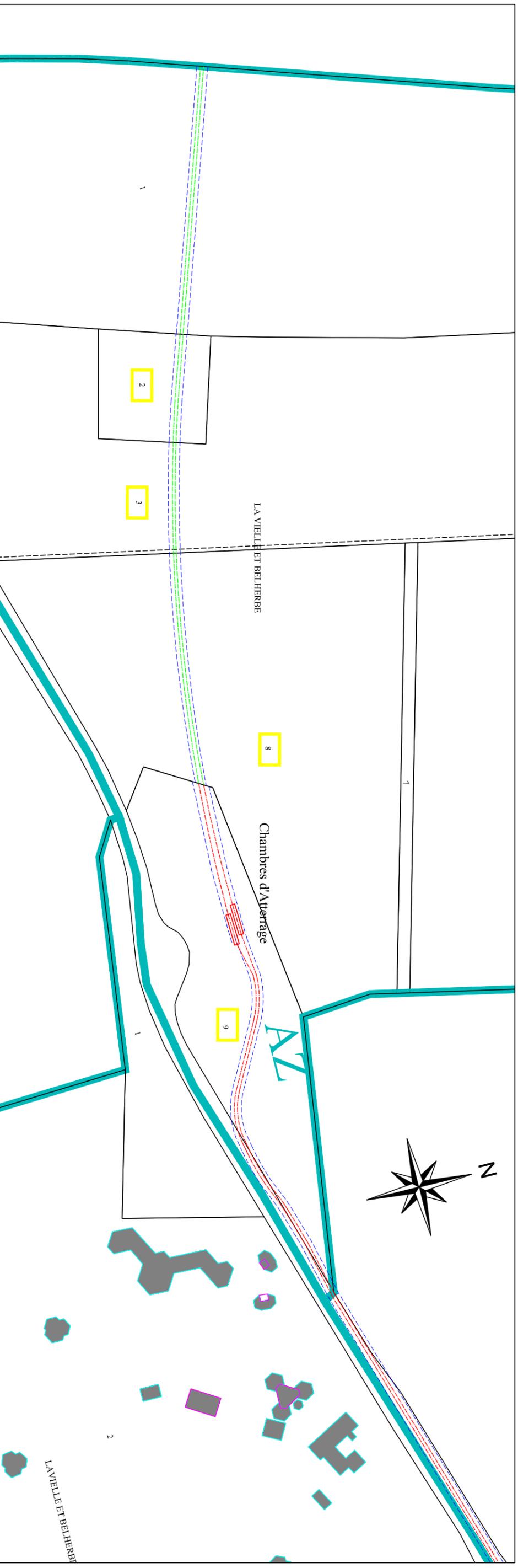




# Liaisons électriques souterraines à 400 000 volts CUBNEZAIS - GATIKA 1 et 2



## Légende / Dispositions projetées

-  : Ligne électrique à 400 kV CUBNEZAIS - GATIKA 1 \*
-  : Ligne électrique à 400 kV CUBNEZAIS - GATIKA 2 \*
-  : Micro-tunnel
-  : Bande de Servitude de 7 mètres (AZ 2, AZ 3, AZ 8), 10 mètres (AZ 9), puis 7 mètres (AZ 9)
-  \* : Enfouissement à au moins 1 mètre de la surface (AZ 9), 5 mètres (AZ 2, AZ 3, AZ 8)
-  : Limite de section cadastrale
-  : Limite de commune
-  : Parcelle(s) concernée(s) par les travaux

En cas de travaux particuliers du propriétaire à l'intérieur du plan de zonage des ouvrages électriques déposé par RTE sur le portail Internet du « Guichet Unique » ( ), le propriétaire devra remplir une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément à la réglementation en vigueur.

ECHELLE : 1/2500

## DEPARTEMENT DES LANDES COMMUNE DE SEIGNOSSE

Références cadastrales

Section : AZ

Parcelles : 2-3-8-9

Nom : **COMMUNE DE SEIGNOSSE**  
Représenté par M. Pierre PECCASTANGS  
Agissant en qualité de propriétaire  
Reconnait avoir reçu 1 exemplaire du présent  
extrait du plan parcellaire.  
Pour accord le : ..... / ..... / .....

Signature :